



77^e session de l'Assemblée générale

Sixième Commission

Point 79 de l'ordre du jour

Crimes contre l'humanité Crimes against humanity

New York, le 10 octobre 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président OU Madame la Présidente,

Pour la quatrième année consécutive, ma délégation exprime son soutien à la recommandation de la Commission du droit international (CDI) d'élaborer une convention sur la base du projet d'articles sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité.

Personne ne conteste que ces crimes figurent parmi les crimes les plus graves qui choquent la conscience de l'humanité. Pourtant, des décennies après l'adoption des conventions sur le génocide et les crimes de guerre, il n'existe toujours pas de convention universelle sur les crimes contre l'humanité. Nous avons maintenant l'opportunité de combler cette lacune. Il est de notre responsabilité de la saisir.

Une convention élaborée sur la base du projet d'articles de la CDI renforcerait le système international de justice pénale, tout en favorisant la coopération interétatique et en aidant les États à mettre en œuvre leur responsabilité première d'enquêter sur ces crimes. Il ne fait pas de doute qu'elle constituera un outil essentiel pour garantir la reddition des comptes et traduire en justice les auteurs de ces crimes.

Monsieur le Président,

Ces trois dernières années, de nombreuses délégations se sont déclarées favorables à l'élaboration d'une convention. D'autres ont exprimé des préoccupations sur certains points ou demandé davantage de temps pour examiner plus avant le projet d'articles.

La CDI a pourtant consulté les Etats membres sur son travail dès 2015 et nous avons reçu de sa part le projet final d'articles en 2019. Il est maintenant temps d'aller de l'avant. La Sixième Commission porte une responsabilité dans le traitement des recommandations de la CDI : des divergences d'opinion ne doivent pas entraîner la répétition stérile d'arguments déjà avancés, ni amener la Commission à ajourner sans cesse sa décision.

Monsieur le Président,

Les années précédentes, des solutions concrètes ont été proposées pour permettre une véritable discussion sur le projet d'articles de la CDI, de manière transparente et inclusive. Malheureusement, malgré l'engagement et la flexibilité dont ont fait preuve les délégations favorables à une telle discussion, la Sixième Commission n'a pas fait le moindre progrès à cet égard. Nous ne pouvons pas accepter que ce cercle vicieux d'inaction se perpétue.

Il est temps d'agir et de répondre à cette lacune du droit international qui a des conséquences pour l'humanité. A cet égard, nous saluons le projet de résolution introduit il y a quelques jours par le Mexique, le Bangladesh, la Colombie, le Costa Rica, la Gambie, la République de Corée, le Royaume-Uni et les États-Unis.

En effet, pour donner suite aux travaux de la CDI, la mise en place d'un processus structuré et inclusif, assorti d'un calendrier clair, est un minimum. Ma délégation reste convaincue qu'un comité *ad hoc* est le meilleur moyen d'examiner les éventuelles questions ouvertes et d'établir un processus adéquat de négociation.

Monsieur le Président,

La Suisse est résolument engagée dans la lutte contre l'impunité. Elle est prête à s'engager une fois encore pour mettre en place un processus de discussion inclusif, et aider notre Commission à se montrer à la hauteur des enjeux. Nous invitons tous les Etats membres à se joindre à cet effort et à soutenir une résolution aussi concrète que possible.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr Chair OU Madam Chair,

For the fourth consecutive year, my delegation would like to express its support for the recommendation of the International Law Commission (ILC) to elaborate a convention on the basis of the draft articles on prevention and punishment of crimes against humanity.

No one disputes that these crimes are among the most serious crimes that shock the conscience of humanity. However, decades after the adoption of conventions dealing

with genocide and war crimes, there is still no universal convention on crimes against humanity. Now we have the opportunity to fill this gap. It is our responsibility to seize it.

A convention based on the ILC draft articles would strengthen the international criminal justice system, promote interstate cooperation and assist states in assuming their primary responsibility in investigating these crimes. Such a convention will undoubtedly be an essential tool for ensuring accountability and bringing the perpetrators to justice.

Mr Chair,

Over the past three years, many delegations have expressed their support for the elaboration of a convention. Others have expressed their concerns over certain points or asked for more time to consider the draft articles. However, the ILC consulted member states on its work as early as 2015 and presented the final draft articles in 2019. It is now time to move forward. In its treatment of the International Law Commission's recommendations, the Sixth Committee bears a responsibility: differences of opinion must not lead to the sterile repetition of arguments already made nor cause the Commission to constantly postpone its decision.

Mr Chair,

In previous years, concrete solutions have been put forward to enable a genuine, transparent and inclusive discussion on the ILC draft articles. Unfortunately, despite the commitment and flexibility shown by delegations in favour of such a discussion, the Sixth Committee has not made any progress in this regard. We cannot allow this vicious circle of inaction to continue.

It is time to act and to address this gap in international law that has consequences for humanity. In that regard, we welcome the draft resolution introduced a few days ago by Mexico, Bangladesh, Colombia, Costa Rica, the Gambia, the Republic of Korea, the United Kingdom and the United States.

Indeed, to follow up on the work of the ILC, a structured and inclusive process with a clear timetable is a minimum. My delegation remains convinced that an *ad hoc* committee is the best way to address any unresolved issues and establish a proper negotiation process.

Mr Chair,

Switzerland is firmly committed to the fight against impunity. We are ready once again to take part in an inclusive discussion process and to help our Commission to rise to the challenge. We call on all member states to join this effort and to support a resolution that is as concrete as possible.

Thank you.